

# **Des disputes ordinaires à la violence politique**

**L'analyse des controverses et la sociologie des conflits**

**Francis Chateauraynaud**

**Groupe de Sociologie Pragmatique et réflexive  
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris**

**Version du 9 novembre 2008**

Ce texte est la version remaniée d'une communication à la Journée d'étude  
« Types de conflits et formes de politisation », Université du Maine, 26 juin 2007, organisée  
dans le cadre du programme ANR conflipol.

Il doit paraître dans : Types de conflits et formes de politisation, Laurent Bourquin et  
Philippe Hamon (dir), ouvrage à paraître en 2009

Les changements de paradigme qui ont marqué les sciences sociales depuis les années 1980 ont considérablement modifié les catégories et les outils d'analyse de ce qu'une longue tradition avait rangé sous le terme de « conflit »<sup>1</sup>. Si le « conflit social » a été construit très tôt comme un objet central de la sociologie, au point de saturer l'espace conceptuel de la discipline jusqu'à la fin des années 1970, les nouveaux sociologues ont renvoyé la notion de conflit aux appareils critiques hérités du marxisme. Dans la plupart des analyses, le conflit est devenu synonyme de l'échec d'une politique ou d'une communication publique, quand il n'est pas assimilé à l'effet, forcément négatif, d'une « résistance au changement » de catégories sociales en perte de vitesse<sup>2</sup>. En sociologie et en sciences politiques, l'imposante littérature qui a traité de l'« espace public » puis de la « démocratie délibérative » a ainsi manifesté une nette préférence pour les modèles de l'accord et du consensus, de la coordination et de la justice, en se donnant des acteurs animés par le souci du « bien commun »<sup>3</sup>. Dans cette littérature, toute action publique étant soumise à une contrainte de légitimité, elle suppose la formation d'un accord de portée très générale ou, à défaut, la production d'un compromis acceptable, permettant de lier des acteurs hétérogènes à des valeurs et des intérêts communs. D'où la prolifération, depuis le milieu des années 1990, de thèmes supposés fédérateurs depuis l'« équité » jusqu'à la « gouvernance » et le « développement durable », en passant par la « transparence », le « partage des connaissances », le « monde en réseau » et son « esprit coopératif », ou encore l'incontournable « démocratie participative »<sup>4</sup>. Cette conception consensualiste du social a vu naître plusieurs théories de l'accord, dont le courant de l'« économie des conventions » et la fameuse « sociologie des Cités »<sup>5</sup>. Les acteurs sont supposés agir au nom de grands principes ou de biens universels, contre lesquels aucune critique frontale n'est possible sauf à rompre le pacte social et à basculer dans la guerre civile. Seule une autre Cité répondant aux mêmes axiomes d'universalité peut permettre de contester la légitimité d'une Cité. Du point de vue de l'enquête en sciences sociales, ces approches ont eu pour vertu d'inviter à prendre pour objet les *ressorts de la critique*, en conduisant à examiner les outils cognitifs et les normes morales sur lesquels prennent appui les acteurs pour faire valoir une contestation et obtenir gain de cause. Mais, chemin faisant, l'étude de multiples disputes et controverses a rendu nécessaire le retour vers une sociologie du conflit capable de penser l'antagonisme, lequel ne se réduit pas au résultat malheureux d'un litige mal jugé mais contient l'expression d'un différend, ce que Lyotard décrivait à travers l'opposition du dommage (relevant de la réparation) et du tort (facteur d'incommensurabilité)<sup>6</sup>. Partant d'un projet de rééquilibrage entre « sociologie cynique » (tout est rapport de force) et « sociologie morale » (tout découle de principes universalisables), je propose, dans cette courte contribution, de montrer comment le conflit peut être réinséré dans une sociologie des controverses et des mobilisations collectives, en proposant de penser dans le même cadre les épreuves de force et les répertoires argumentatifs utilisés par les acteurs.

---

<sup>1</sup> Simmel considérait le conflit comme une des formes majeures de structuration du lien social. Georg SIMMEL, Le Conflit, Circé, 1995.

<sup>2</sup> Pour une entreprise récente de réhabilitation du conflit sur le terrain de la sociologie du travail, voir J.-M. DENIS (dir), Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine, Paris, La Dispute, 2005.

<sup>3</sup> Une archéologie des modèles de l'accord qui ont dominé les nouvelles sociologies entre le milieu des années 1980 et le début du XXIème siècle, pourrait prendre appui sur les lectures successives qui ont été faites des œuvres de John Rawls, de Jürgen Habermas et de Paul Ricoeur.

<sup>4</sup> Loïc BLONDIAUX, Le nouvel esprit de la démocratie, Paris, Seuil, 2008.

<sup>5</sup> Voir Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, De la justification, Paris Gallimard, 1991.

<sup>6</sup> Jean-François LYOTARD, Le Différend, Paris, Éditions de Minuit, 1983.

## De la micro-sociologie des disputes à l'analyse des causes collectives

Dans les années 1980, l'idée s'est imposée qu'il fallait se rapprocher des modalités pratiques de l'action afin de rompre avec les grands systèmes antérieurs et ne pas imputer aux acteurs des motifs ou des causes qui leur étaient étrangers. Dépassant de loin la seule sociologie, ce déplacement de perspective s'est également produit en anthropologie, et surtout en histoire avec l'avènement de la micro-histoire. On a ainsi vu se développer tout un mouvement attaché à décrire dans les moindres détails les anicroches et les disputes de la vie quotidienne, des querelles de voisinage aux conflits de personnes au travail, en passant par toutes sortes de litiges, comme ceux qui portent sur les qualités des objets techniques et leurs usages. Fortement influencée par les courants interactionnistes et ethnométhodologiques américains, cette démarche privilégiait l'analyse des micro-situations. C'est seulement à la fin des années 1990 que s'est opéré le retour vers des formes d'action plus collectives et des processus politiques plus longs, à travers ce qui s'est alors appelé des « arènes publiques ». Depuis lors, la liste des figures traitées n'a cessé de s'allonger étendant la casuistique sociologique des disputes ordinaires jusqu'aux mobilisations à l'échelle mondiale. De grands dossiers d'alerte et de controverse sont ainsi entrés dans le répertoire des enquêtes empiriques<sup>7</sup>. Il est devenu possible de traiter, avec le même appareillage, des dossiers aussi divers que l'amiante, le nucléaire, la vache folle, les OGM, les nanotechnologies, la cause des sans-papiers, le mouvement des chercheurs, les polémiques intellectuelles comme l'affaire Sokal, ou encore la guerre du Kosovo ou la guerre en Irak. Ces dossiers forment un espace de variation qui permet une comparaison systématique des processus conflictuels et de la manière dont se déploient les jeux d'acteurs et d'arguments, depuis l'émergence des premières alertes ou critiques jusqu'à leur résolution. Ce faisant, l'examen comparé de disputes d'échelle et d'amplitude variable a moins pour fonction de forger une théorie unifiée que d'élaborer des hypothèses transposables quant aux processus par lesquels des micro événements peuvent être transformés en crises collectives.

Cette démarche est-elle réellement nouvelle ? L'analyse des processus par lesquels des troubles ou des disputes sont transformés en affaires ou en problèmes publics a de longues racines dans la littérature sociologique nord-américaine<sup>8</sup>. Le point d'origine a longtemps été situé dans l'analyse des litiges (*disputing process*) que l'on trouvait à la fin des années 1970 chez des auteurs comme Emerson ou Felstiner<sup>9</sup>. Quelques années plus tard, le temps de la relecture et de la traduction aidant, la naissance de cette problématique du « public » est réattribuée à l'œuvre de John Dewey, et son fameux ouvrage : *The Public and Its problems* (1927) qui a fortement influencé les fondateurs de l'école de Chicago, et notamment Robert E. Park. C'est dans l'œuvre de ce dernier que Daniel Cefaï propose de saisir les sources de la sociologie des mobilisations et des théories de l'action collective utilisées ultérieurement pour l'analyse des mouvements sociaux<sup>10</sup>. En réinterrogeant les notions forgées depuis l'émergence de la sociologie du comportement collectif et de l'« écologie des publics » née à Chicago dans les années 1920-1930, Cefaï relit de manière

---

<sup>7</sup> Trois ouvrages parus à peu près à la même époque marquent ce tournant de la « sociologie pragmatique » pour des affaires et des causes de portée étendue : Francis CHATEAURAYNAUD et Didier TORNY, *Les Sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Ed de l'EHESS, 1999 ; Bruno LATOUR, *Les Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999 ; Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.

<sup>8</sup> Stephen HILGARTNER & Charles L. BOSK, « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, Vol. 94. n°1, jul. 1988, pp. 53-78.

<sup>9</sup> Voir Robert M. EMERSON, Sheldon L. MESSINGER, « The Micro-Politics of Trouble », *Social Problems*, 1977, 25, p. 121-135 ; et surtout William FELSTINER, Richard ABEL, Austin SARAT, « The Emergence and Transformation of Disputes. Naming, Blaming, Claming... », *Law and Society Review*, 1980-1981, 15, 3-4, p. 631-654.

<sup>10</sup> Daniel CÉFAÏ, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

critique la sociologie des nouveaux mouvements sociaux d'Alain Touraine, la théorie de la mobilisation des ressources, inspirée des travaux de Mancur Olson ou d'Anthony Oberschall, ainsi que la sociologie des cadres de David Snow<sup>11</sup>. Terminant sa course par l'œuvre de Goffman, Cefaï retient quatre dimensions présentes dans la genèse de tout problème public : l'importance des opérations de « cadrage » dans la définition du problème ; le rôle des « interactions stratégiques » dans l'évolution séquentielle de sa définition ; la dimension dramaturgique du fonctionnement des organisations et de leurs « scénographies » ; enfin, la tension ou l'instabilité entre deux conceptions de l'ordre, tantôt vu comme un « ordre négocié », tantôt comme un « ordre rituel » capable d'absorber la critique et le changement. De cet immense panorama, le lecteur retient que l'analyse d'un mouvement ou d'un conflit social peut être construite à partir d'une multitude de perspectives et d'outillages, ce qui rend justice à la profonde indétermination qui caractérise les mobilisations en général<sup>12</sup>.

La diversité des approches permet surtout à Cefaï de marquer les limites des entreprises systématiques, comme celle de McAdam, Tarrow et Tilly autour de la notion de « politique contestataire », programme quasi structuraliste visant à faire entrer dans des cartographies à vocation comparative toutes sortes d'actions collectives, des plus épisodiques aux plus marquantes comme les grandes révolutions, dans le but d'extraire des mécanismes très généraux<sup>13</sup>. Pour Cefaï, si les auteurs peuvent ainsi « circuler librement dans des paysages de sociologie historique ou de politique comparée », leur démarche a « pour contrepartie une moindre minutie dans la restitution du travail du sens, en action et en situation » (p.708). Or, le problème qui se pose aujourd'hui à la sociologie est moins une alternative entre les niveaux « micro » et « macro », qu'une plus grande précision dans la confrontation des plans descriptifs et interprétatifs. La prise en compte du « sens » suppose en effet de restituer la série des épreuves par lesquelles se forment et se déforment des récits et des arguments, en examinant la valeur que leur accordent les personnes et les groupes. Au-delà de la défiance à l'égard de toute forme d'objectivation et de cartographie, l'étude des trajectoires des disputes et des causes doit rendre compatible l'appréhension des champs de forces dans lesquels opèrent les acteurs, forces qu'ils tentent précisément de faire bouger, et la compréhension du sens qu'ils attribuent à leurs actions, conformément à une démarche plus phénoménologique. La façon dont des micro-milieus ou des localités sont affectés par des causes plus globales, et réciproquement, comment des processus de transformation se nourrissent d'événements locaux, suppose un nouveau langage de description, d'autant que les protagonistes eux-mêmes ne manquent pas de théoriser ou d'interpréter les processus en cause et de jongler avec les différentes échelles<sup>14</sup>. L'analyse de longs processus d'alerte a montré la dimension heuristique de cette approche<sup>15</sup>. Une alerte interpelle des instances supposées avoir prise sur le futur, mais elle crée des contraintes différentes selon les dispositifs dans lesquels elle est mise à l'épreuve, c'est-à-dire prise en compte, qualifiée, discutée ou simplement traitée. Si la figure la plus courante est celle du basculement de l'alerte dans une arène publique sous la forme d'un débat ou d'une controverse, elle peut aussi contribuer à l'expression d'un différend ou d'un conflit en faisant surgir des

---

<sup>11</sup> Anthony OBERSCHALL, Social Conflicts and Social Movements, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall In, 1973 ; David SNOW et alii, «Frame alignment processes, micromobilization and movement participation», American Sociological Review, 51, 1986, pp. 464-481.

<sup>12</sup> Pour un état de l'art dans les années 1990, voir Erik NEVEU, Sociologie des mouvements sociaux, Paris, La découverte, 2005 (1<sup>ère</sup> édition 1996).

<sup>13</sup> Doug MCADAM, Sidney G. TARROW et Charles TILLY, Dynamics of Contention, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

<sup>14</sup> Bernard LEPETIT, «De l'échelle en histoire», in Jacques Revel (dir.), Jeux d'échelles la micro analyse à l'expérience Paris, EHESS/Seuil/Gallimard, 1996.

<sup>15</sup> F. CHATEAURAYNAUD et D. TÖRNY, Les Sombres précurseurs, op. cit.

constructions incompatibles du lien social – comme dans le cas des conflits d'aménagement qui voient se former de vives oppositions, souvent inattendues pour les « porteurs de projet ».

## Une balistique sociologique des causes individuelles et collectives

Comment des acteurs parviennent-ils à mobiliser autour d'une cause en la dotant d'une *puissance d'expression* et, dans certains cas, en remplissant les exigences d'une *fonction d'universalisation* ? De plus en plus de controverses et de conflits évoluent sous le regard d'une « communauté internationale », même si celle-ci reste purement virtuelle <sup>16</sup>. Mais au lieu de valider la théorie néo-kantienne du cosmopolitisme, considéré comme un impératif a priori, l'observation des trajectoires empruntées par les différentes causes (environnementales, économiques, humanitaires ou politiques, comme celle du Tibet par exemple) rend manifeste l'importance d'un long *travail politique* de mise en rapport de différentes localités à l'échelle « globale »<sup>17</sup>. Est-ce que dans ce raisonnement la notion de « cause » ne s'est pas substituée à celle de « conflit » ? Non, dans la mesure où l'ouverture, le déroulement et la clôture d'un conflit supposent de rallier des acteurs à une cause, qu'il s'agisse de construire un ennemi commun, de déplacer un rapport de forces en changeant les alliances, ou de parvenir à un accord de paix. Les formes de conflit sont ainsi réintroduites dans la série des épreuves à travers lesquelles se qualifient, et se requalifient, des acteurs et des arguments, des événements et des mondes tour à tour affectés par une cause. Techniquement, l'identification de ce qui joue dans les processus de convergence (consensus) ou de divergence (dissensus) passe par le rassemblement de multiples dossiers suivis sur une durée suffisamment longue. Mais quel est le degré de formalisation que peut atteindre cette version de la sociologie des mobilisations ? Trois figures dominantes sont disponibles pour traiter la question de ce qui départage les causes réussies des causes perdues. Il y a d'abord l'idée que tout se joue dans des localités, des contextes ou des dispositifs situés et que seule une attention aux micro-processus permet de rendre compte de ce qui fait le succès d'une cause, et lui confère, le cas échéant, un caractère exemplaire qui la rend digne d'être rapportée. Une autre hypothèse, inspirée de la vulgarisation de la théorie du chaos, met en avant le concours d'une infinité d'événements qui entrent en contact et produisent les conditions favorables à l'émergence d'une cause, dont le succès tient à peu de choses car le processus par lequel elle est transportée est lui-même fragile, aléatoire ou singulier. Enfin, une théorie plus dure, mais aussi plus classique, considère que les systèmes sociaux reposent sur des structures profondes qui surdéterminent les conditions de possibilité de déplacements ou de transformations : de fait, comme les crises, la plupart des conflits sont des opérateurs de basculement entre deux états des structures sociales.

Les trois schémas interprétatifs précédents isolent chacun une des dimensions du problème mais on peut les intégrer sous la forme d'une *balistique sociologique*, fondée sur l'étude des trajectoires d'acteurs et d'arguments, dont la mise en œuvre suppose un travail politique particulier. C'est pour saisir ce travail politique, qu'il convient de décrire quatre moments essentiels : les conditions d'émergence d'une cause et la propension ou si l'on veut la direction qui lui est donnée par ceux qui la captent et ceux qui la produisent ; les disputes relatives aux types de preuve et d'argumentation exigés par la mise en mouvement de la cause ; la nature des arènes ou des scènes d'action par lesquelles elle transite et dans lesquelles s'opère, ou non, la fusion ou la séparation de différentes entités, ainsi que la formation d'énoncés collectifs ; enfin, l'organisation des instances et des porte-

---

<sup>16</sup> Ulrich BECK, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier, 2006.

<sup>17</sup> Pour un bel exemple de suivi de la trajectoire d'un « conflit », voir le cas des caricatures de Mahomet décrit par Jeanne FAVRET-SAADA dans *Comment produire une crise mondiale avec douze petits dessins*, Paris, Les prairies ordinaires, 2007.

parole capables, ou non, de conférer à la cause une puissance d'expression suffisante pour assurer non seulement sa « mise sur l'agenda politique » mais son inscription durable dans la série des problèmes publics constitués. Développer une balistique des causes individuelles ou collectives, suppose en tout cas de prendre en compte les deux aspects ou les deux versants que forment, d'un côté, la visée qu'elles rendent manifeste et, de l'autre, la trajectoire effective qu'elles empruntent.

### Qu'est-ce qu'une mobilisation réussie ?

Tout processus de mobilisation enchâsse au moins deux mouvements ou deux opérations qui ont pour vertu de rompre l'ordre ordinaire : l'expression d'une colère ou d'une dénonciation face à une décision, une réforme ou un événement inacceptable, et la construction d'une épreuve de forces à travers une action collective. Cela permet de comprendre pourquoi la question de la forme adéquate de débat et celle de la production du consensus sont secondaires dans l'immense littérature suscitée par la sociologie de la mobilisation. Dans la plupart des cas, on suppose que les acteurs sont convaincus et qu'ils ne chercheront pas à persuader leurs adversaires avec des arguments et des raisons, mais seulement à coups d'actions spectaculaires ou de démonstrations de force pour imposer des négociations. Sur un site de « chercheurs en colère », on pouvait lire au printemps 2008 : « maintenant on a assez discuté, les arguments c'est sans fin, tous au blocage du conseil d'administration du CNRS ! » On observe ainsi un usage paradoxal du « débat » dans les mouvements sociaux : il s'agit moins de confronter des arguments par une délibération authentique que d'intensifier la mobilisation et de concentrer les forces pour les diriger contre une cible commune. Il reste qu'il faut pouvoir au moins convaincre les tiers ou les indécis de prendre fait et cause pour son camp !<sup>18</sup> En outre, dès que les processus se compliquent, d'autres types d'épreuves s'intercalent entre les débats publics et les mobilisations collectives : les recours judiciaires sont en effet fréquents, et viennent modifier le processus de contestation – comme dans le cas des procès des faucheurs de cultures transgéniques qui font du tribunal un dispositif d'expression. Les procédures de débat public peuvent (et doivent) être décrites et analysées en tension avec les deux autres formes prédominantes que sont les épreuves de force et les procès. La délibération peut être ainsi comparée à deux autres modalités : la mobilisation (qui organise les termes de la confrontation) et la contestation (qui engage la cause dans un processus de juridicisation). Les épreuves de force ont lieu en milieu ouvert et les affaires en milieu fermé ; les débats se déploient dans une zone intermédiaire, d'où la fonction qui leur est souvent prêtée d'éviter à la fois le durcissement des conflits et l'accumulation des contentieux...

Dès lors que l'on en parle régulièrement dans l'espace public, une cause a réussi à franchir une sorte de portail invisible sur les propriétés duquel se sont penchés de multiples sociologues et politistes, qui parlent volontiers de « carrières des problèmes publics »<sup>19</sup>. Nul ne sait pour autant calculer la probabilité qu'une cause individuelle ou collective mobilise et aboutisse. D'autant que la visée des acteurs peut changer au fil du processus de mobilisation lui-même. Tous objectifs fixes par ailleurs, dans un contexte de prolifération des plaintes et des actions défensives de tous poils, affectant tous les secteurs de la vie sociale, la probabilité de réussite semble a priori très faible. Ex post, on trouve

---

<sup>18</sup> Dans son étude argumentative des débats sur les parasciences, Marianne Doury a montré comment, sachant qu'il ne parviendrait jamais à convaincre son adversaire, chacun des protagonistes cherche à rallier le public à sa cause. La rhétorique naît précisément de cette nécessité de persuader des tiers, qui peut être un juge, que l'adversaire a tort. Voir Marianne DOURY, *Le débat immobile*, Paris, Kimé, 1997.

<sup>19</sup> Je ne peux qu'évoquer ici l'immense littérature consacrée aux mouvements sociaux et aux répertoires de l'action collective. Deux classiques : Joseph GUSFIELD, *The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order* (Chicago, The University of Chicago Press, 1981) ; Doug MCADAM, *Political process and the development of Black insurgency (1930-1970)* (, Chicago, The University of Chicago Press, 1982).

souvent des explications « évidentes » au succès d'une mobilisation, que l'on va chercher dans des conditions objectives qui en préparaient l'avènement, dans une configuration politique favorisant ou encore dans le sens tactique d'acteurs capables d'assembler les ressources adéquates dans le bon « format » d'action collective<sup>20</sup>. De tels procédés téléologiques sont-ils réellement actifs dans la formation des affaires et des causes ? Intuitivement, la trajectoire d'une cause, qu'il s'agisse d'une alerte, d'une accusation ou d'une revendication, n'intéresse que ceux qui la portent, et éventuellement ceux qui pourraient en pâtir – en étant conduits à faire des concessions. Selon le bon vieux modèle de Mancur Olson, l'estimation, même approximative, du coût d'une action devrait suffire à décourager les plus coriaces protestataires<sup>21</sup>. Or, rien de tel n'est observable : des causes de bon sens n'aboutissent pas tout en donnant lieu à des tentatives répétées, tandis que des mobilisations réussissent autour de thèmes inédits ou jusqu'alors peu porteurs. Mais on sait qu'une mobilisation, même réussie, ne garantit pas à elle seule le succès de la cause : en témoignent les foules dressées sur la planète entière, fin 2002 et début 2003, contre le projet américain de guerre en Irak. Non seulement la guerre a eu lieu, lancée dans des conditions très peu conformes aux critères du droit international, mais la situation qu'elle a engendrée a longtemps empiré, produisant des effets rebonds sur la situation afghane, et suscitant du même coup, à l'échelle mondiale, un profond sentiment d'impuissance. Il faut dire que les mouvements pacifistes ont nombre d'échecs à leur actif, du moins si l'on considère les tentatives pour empêcher les guerres avant qu'elles n'aient déployé le spectre, sans cesse renouvelé, des horreurs et des abominations<sup>22</sup>.

## Jeux d'acteurs et jeux d'arguments

Si tout dépend des forces que l'on parvient, ou non, à déplacer, en quoi est-il pertinent de faire de l'analyse argumentative la pierre de touche de la sociologie des controverses et des conflits ? L'« argument » peut-il devenir l'unité minimale de signification et prendre la place de l'« acteur » qui figure toujours au centre des paradigmes contemporains ? Comment faire pour traiter symétriquement les logiques d'acteurs et les logiques argumentatives ? En sociologie, une telle approche est loin d'aller de soi. Au-delà de la simple option méthodologique, on la soupçonne d'accepter en toile de fond la philosophie politique développée par Jürgen Habermas dans son éthique de la communication<sup>23</sup>. Dès sa diffusion dans les années 1980, la théorie de l'agir communicationnel a engendré un fort scepticisme chez la plupart des sociologues de terrain, y compris chez les spécialistes des formes de concertation et de débat public<sup>24</sup>. Cette théorie fait en effet jouer un rôle décisif à la délibération authentique, entendue comme la mise en discussion sans entrave de prétentions à la validité. Elle entendait répondre au constat d'une séparation de plus en plus abyssale entre le « système » et le « monde vécu », c'est-à-dire entre les régulations économiques ou techniques et les formes ordinaires de l'expérience sociale. Conçue par Habermas comme une reformulation de la critique marxiste de la réification des rapports humains, cette opposition n'a pas convaincu les sociologues qui ont fait valoir l'impossibilité pratique d'isoler comme deux sphères distinctes un espace public authentiquement délibératif et un monde de

---

<sup>20</sup> Voir sur ce point, Daniel CEFAÏ et Danny TROM (dir), Les Formes de l'action collective. Raisons pratiques, Paris, éd. de l'EHESS, 2001.

<sup>21</sup> Mancur OLSON, Logique de l'action collective, Paris, PUF, 1978.

<sup>22</sup> Voir Francis MCCOLLUM FEELEY (dir), Les mouvements pacifistes américains et français, hier et aujourd'hui, Chambéry, Université de Savoie, 2007.

<sup>23</sup> Jürgen HABERMAS, Théorie de l'agir communicationnel, Paris, Fayard, 1987 [1981].

<sup>24</sup> Voir Martine REVEL et alii (dir), Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Paris, La découverte, 2007.

pouvoirs ou de calculs dominé par une logique instrumentale. Si les nombreuses objections formulées contre le modèle habermassien conduisent à adopter une forme de « réalisme » sociologique, la seule réfutation de l'idée d'une force intrinsèque des arguments ne peut tenir lieu de programme. Car, de multiples épreuves mettent les acteurs face à une contrainte argumentative : s'il est toujours possible d'esquiver les épreuves et de retourner les contraintes, peu d'acteurs décrits par la sociologie renoncent a priori, et pour toute sorte de situation, à *avoir de bons arguments*, être en mesure de défendre leur point de vue ou disposer de bonnes raisons de soutenir une cause qui les affecte. Il faut donc une conception graduelle de l'argumentation dans laquelle la formation des jeux d'acteurs et des jeux d'arguments est traitée dynamiquement, dans un cadre théorique affranchi des anciennes querelles entre idéalistes et réalistes.

Dans le schème sociologique dominant, la rationalité de l'acteur ne consiste pas à déployer de manière critique une argumentation acceptable mais réside dans sa capacité à interner les éléments qui lui sont favorables en activant le bon espace de calcul : il s'agit pour lui d'identifier les forces contre lesquelles il serait vain de lutter et de repérer dans le même mouvement les faiblesses de ses adversaires ou de ses concurrents. Autrement dit, la trajectoire des causes, le succès des actions collectives et la performativité des arguments trouveraient leur principe dans l'art de déplacer les forces et de minimiser le coût ou le sacrifice nécessaire pour y parvenir. C'est pourquoi, depuis The Strategy of Conflict (1960) de Thomas C. Schelling, les approches marquées par la notion de « stratégie », sous la forme de la théorie de la « mobilisation des ressources » ou de celle des « structures d'opportunités politiques », tendent à imposer leur cadre d'analyse comme le seul qui soit véritablement réaliste<sup>25</sup>. De multiples acteurs ont tendance à partager cette conception, surtout lorsqu'ils sont en position de porte-parole ou aux commandes d'organisations, comme aujourd'hui les grandes ONG capables de développer de véritables portefeuilles d'actions collectives et de jouer des fenêtres d'opportunité que présentent, d'un pays à l'autre, des agendas politiques ou des concurrences médiatiques. A ceci près que ces acteurs, contrairement à bien des sociologues ou des politistes, reconnaissent la possibilité de *moments de vérité* au cours desquels les ressorts de l'action et du jugement sont mis à l'épreuve d'une performance argumentative : il y a en effet des situations dans lesquelles tous les arguments ne sont pas pertinents et où la capacité d'invention argumentative et de résistance à la critique est décisive. Le paradigme de cette mise en tension des forces et des arguments a longtemps été constitué par le face-à-face des champions politiques lors des campagnes électorales, mais le répertoire des épreuves de vérité se déploie dans des cadres fort divers, y compris et surtout dans les échanges de la vie ordinaire.

Dans quels contextes et sous quelles conditions les acteurs ont-ils intérêt à jouer pleinement le jeu de l'argumentation, et donc à argumenter sincèrement, en s'engageant dans une épreuve de vérité ? Qu'est-ce qui fait la portée d'un argument ? Au-delà de la question de savoir si ce sont plutôt les forces accumulées ou plutôt les façons d'argumenter dans des moments cruciaux qui font les différences entre les causes ou les mobilisations, il y en a encore une qui consiste à interroger la trajectoire des arguments eux-mêmes. Certaines formes de raisonnement atteignent en effet un degré suffisant de visibilité et de présence dans l'espace public pour contribuer à modifier les catégories et les représentations communes. En entrant par l'argumentation, on retrouve donc l'idée d'une balistique sociologique qui rend plus explicite la trajectoire des acteurs et des forces qu'ils gagnent ou qu'ils perdent au fil des épreuves. Au demeurant, en procédant de la sorte, on ne fait que redéployer une problématique très ancienne. En effet, parmi les questions récurrentes des sciences sociales, celle de l'effectivité des arguments et des raisons, de la portée des valeurs et des principes, a sans doute été la plus discutée, parce qu'elle réactive un vieux dilemme de philosophie politique

---

<sup>25</sup> Voir, a contrario, les critiques menées en défense de l'inventivité des acteurs par James M. JASPER, The Art of Moral Protest : Culture, Biography, and Creativity in Social Movements, Chicago, University of Chicago press, 1997.

lequel met aux prises le cynisme et la morale<sup>26</sup>. Ce dilemme peut donner lieu à de multiples reformulations et d'infinies conjectures, mais il prend une allure plus technique à chaque fois que l'on se demande si ce qui fait le succès d'une cause tient avant tout aux intérêts de ceux qu'elle enrôle, aux modalités pratiques d'organisation des arènes publiques, à la qualité des arguments avancés par ceux qui la soutiennent, à la structure de l'agenda politique, ou encore à des forces plus ou moins opaques, plus ou moins mesurables, qui échappent à toute intentionnalité directe et qui donnent lieu à différentes interprétations, essentiellement après coup, comme lorsqu'on impute par exemple l'issue d'un processus à la mainmise d'une mafia<sup>27</sup>. Un paradigme, devenu dominant ces dernières décennies, a été transformé, de ce point de vue, en véritable lieu commun. Car tout peut finalement s'interpréter en terme de « réseau » : le succès d'un projet, d'un argument ou d'une action, reposerait sur la densité du maillage des connexions hétérogènes qui le sous-tendent ; jouant à la fois de la fluidité des liens et de la solidité des nœuds, la mobilisation en réseau permettrait à de multiples acteurs, qui n'ont pas besoin de communiquer directement, ni d'ailleurs de se comprendre, d'agir ensemble et de contraindre leurs adversaires ou leurs ennemis, ou tout simplement leurs interlocuteurs, à changer de position. A quelques nuances près, le modèle sous-jacent est assez proche de celui de l'économie de la standardisation : de simples considérations de coût et de mesure de l'effort conduiraient de multiples acteurs à adopter l'option toute apprêtée qui s'offre à eux, ce qui influencerait les choix de nouveaux acteurs et ainsi de suite, donnant à l'ensemble l'apparence d'un parfait alignement ! L'échec serait expliqué par la figure inverse : dès lors que chaque lien demande un travail de discussion, d'interprétation et de négociation, il a pour effet de rendre manifestes des divergences plus ou moins fondamentales, ce qui augmente la propension à la scissiparité et inhibe la capacité de mobilisation.

Est-ce qu'au-delà du suivi empirique des trajectoires, une telle approche permet de saisir ce qui pousse les acteurs au conflit ? On peut distinguer analytiquement trois formes d'engagement qui conduisent des acteurs à l'affrontement, dès lors qu'ils ne parviennent pas à vider leur querelle par la relativisation conjointe ou à clore leur échange d'arguments en le transformant en nouvelle disposition collective. La *promesse* (la *parole donnée*), la *convention* (ou le *contrat*), et le *mandat* (ou la *délégation politique*). Si l'on admet que l'impératif argumentatif provient du caractère instituant de toute discussion, sa portée change radicalement selon le mode d'engagement des personnes : la promesse renvoie au fait de tenir parole, et, plus encore, à la manifestation crédible de sa bonne foi. Or, il suffit de puiser dans nos multiples expériences de la conversation, de la dispute et de la négociation, pour voir à quel point le fait d'argumenter nous engage à une forme de loyauté, sans laquelle la rupture de l'échange, et parfois le basculement dans la violence, s'avère inévitable. Comment peut-on continuer la discussion avec celui qui ne cesse de mentir ? Accepte-t-on la tricherie dans une négociation ? Peut-on clore pacifiquement une dispute sur un constat mutuel de mauvaise foi ? A un autre niveau, dans lequel les états d'âme des personnes sont moins directement impliqués, la convention, ou le contrat rassemble les contraintes qui pèsent sur les prétentions des protagonistes aux prises avec des dispositifs. Il ne s'agit plus de qualifier des penchants personnels mais de s'accorder sur des jeux d'obligations. Lorsque cet accord se révèle impossible, la montée du conflit, qui prend la forme d'un conflit d'intérêts et qui peut aller jusqu'à l'action radicale, semble inéluctable, sauf si les protagonistes sont capables d'instaurer un régime d'indifférence en dissociant leurs mondes - dont le rapprochement expose au différend. Au troisième étage de l'édifice se trouve le mandat, dimension explorée surtout par la théorie politique, qui pose le problème du statut de la représentation. Si ce qui intéresse en priorité la sociologie, c'est la manière dont émerge, au fil de longs processus de mobilisation, des représentants dotés d'une puissance d'expression, la remise en cause du représentant institué est évidemment un phénomène majeur dans la genèse des crises et des conflits. Dans tous les cas, l'entrée en crise d'un système de

---

<sup>26</sup> Christian LAZZERI, *Force et Justice dans la politique de Pascal*, Paris, Puf, 1993.

<sup>27</sup> Diego GAMBETTA, *The Sicilian Mafia - The Business of Private Protection*, Harvard University Press, 1993.

représentation ouvre deux séries d'épreuves : une série de confrontations et un travail politique visant à l'installation de nouveaux représentants, lesquels, selon l'intensité de la crise, peuvent être soumis à un nouveau principe d'obligation – comme dans tout changement de constitution <sup>28</sup>.

### Saisir la genèse de conflits irréductibles

Ces éléments théoriques permettent-ils de saisir concrètement la genèse des conflits ? Peut-on associer aux différents événements ou disputes qui surviennent dans toutes sortes de milieux, des caractéristiques formelles qui rendent compte de leur propension à produire des conflits ou des crises ? Le conflit n'est pas inscrit a priori dans un ensemble de conditions ou une structure de positions, comme la sociologie de Pierre Bourdieu, ouvertement déterministe, invitait à le penser : il passe par une série d'épreuves et de mobilisations. Les positions et les prises de position s'élaborent au fil de longues séries d'actions et d'événements marqués par l'incertitude, chaque nouvel engagement créant autant d'ouvertures d'avenir que de points d'irréversibilité. De ce point de vue, il convient de mettre à distance les typologies trop rigides : face aux multiples formes de vigilance et d'alerte, de débats publics et de controverses, de conflits ou de crises, il est plus fécond de penser en terme de familles de processus que de catégories et de types. Car si des controverses ou des conflits présentent un air de famille, il n'y a pas deux trajectoires identiques, ne serait-ce qu'en vertu du poids des précédents : bien que pensé dans la même matrice, celle du scandale sanitaire, le dossier de l'air contaminé (l'amiante) ne pouvait emprunter le même chemin que celui du sang contaminé (transfusion et HIV). Les cadres d'analyse doivent donc s'attacher à décrire les enchaînements, les déplacements ou les basculements par lesquels les acteurs changent leurs modes de confrontation et la définition des objets en cause <sup>29</sup>.

Pour bien saisir ce qui est en jeu, ouvrons un dossier comme celui des OGM <sup>30</sup>. De multiples commentateurs s'accordent pour dire que dans le cas des plantes transgéniques, en Europe et surtout en France, le basculement dans le conflit et l'action radicale n'était pas joué d'avance, même si, selon des experts du dossier, les années 1997 et 1998 ont vu s'accumuler des événements, des décisions et des manœuvres qui ont changé la trajectoire et la nature du problème. Si l'on se place en fin de parcours, on observe que l'année 2008 a été marquée par une présence encore accrue des OGM dans l'espace politico-médiatique français, à travers la « crise législative » du mois de mai. Tout indique que la loi de 2008, dont la généalogie est marquée par le retard de la France dans l'adoption d'une directive européenne de 2001, n'atténuera pas la dimension conflictuelle du dossier. L'analyse de la longue série des épreuves publiques montre en effet que la querelle des OGM a quitté les limites de la seule « contre-démocratie », pour révéler durablement un conflit de valeurs et l'incommensurabilité de modes d'existence <sup>31</sup>. Pour les acteurs de terrain, la formule politique de la « coexistence » des cultures OGM et sans-OGM, développée très tardivement (à partir de 2003), ne repose sur aucun compromis acceptable. De multiples acteurs dénonçant un « processus de colonisation » fondé sur la technologie et le marché, à travers l'artificialisation et la

---

<sup>28</sup> Sur les rapports entre représentation politique et société civile chez Rousseau, voir Bruno BERNARDI, Le principe d'obligation, Paris, Vrin/EHESS, 2007.

<sup>29</sup> Pour le cas du sida, voir Nicolas DODIER, Leçons politiques de l'épidémie de sida, Paris, Ed EHESS, 2003.

<sup>30</sup> L'analyse de ce dossier repose sur le traitement informatisé d'un corpus de 9450 documents distribués entre 1987 et 2008.

<sup>31</sup> Voir Pierre ROSANVALLON, La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Paris, Seuil, 2006, Sur le changement de régime de la « controverse » autour des OGM, voir Christophe BONNEUIL, Pierre-Benoît JOLY et Claire MARRIS, « Disentrenching experiment: the construction of GM-Crop field trials as a social problem », Science Technology and Human Values, 33 (2), 2008, p. 201-229.

privatisation du vivant, les tentatives pour projeter le dossier des OGM dans le modèle de la « démocratie technique » ou de la « gestion participative des innovations technologiques » ont échoué<sup>32</sup>. Il suffit de mettre en regard les actions des « faucheurs volontaires » et les concertations du Grenelle de l'environnement pour constater que la logique de conflit l'a nettement emporté. Dès lors que l'on garde la juste distance entre les deux alternatives – celle de la controverse (plutôt pacifique) et celle du conflit (relativement violent), on peut saisir chronologiquement les allers-retours entre actions radicales et processus délibératifs, allers-retours qui pouvaient soit conduire vers un compromis solide, soit se solder par une franche rupture. De ce point de vue, la mobilisation d'acteurs éloignés des milieux agricoles et ruraux a fortement pesé sur l'évolution du conflit. L'élargissement du mouvement « anti-ogm » par l'entrée en lice des collectifs de « faucheurs volontaires », à partir de l'année 2004, engage des éléments de la société civile, qui éloigne de la figure initiale du citoyen-consommateur situé en bout de chaîne. Un autre élément de conflictualité s'est développé à partir de la série des recours judiciaires : au lieu de régler le conflit, le droit le nourrit en fournissant des arènes à tous ceux qui mettent en avant un devoir de « désobéissance civile ». Les formes d'action et de protestation suscitées par les OGM composent ainsi un autre laboratoire pour l'évolution des rapports entre force et légitimité à travers le droit. D'autant que ce dossier témoigne, encore plus que d'autres, de l'incomplétude du droit confronté au problème de hiérarchisation des normes (libre choix du consommateur, biodiversité, sécurité sanitaire et environnementale, normes commerciales, droits de propriété industrielle, autorité de l'Etat ...).

Si la critique radicale des OGM prend sa source dans les modes d'existence des protagonistes et des systèmes de valeurs qu'ils engagent, il est logique que le plan proprement épistémique, qui concerne les connaissances et les techniques génétiques, a priori plus ajusté à la forme « controverse », ait été progressivement broyé entre un conflit ontologique (portant sur les êtres et leurs milieux) et un conflit axiologique (engageant les définitions du bien commun). Du même coup, au lieu de l'entrée progressive dans un régime de critique régulatrice et de délibération publique, on assiste à la cristallisation progressive de positions critiques sur la longue durée. Cette cristallisation tient à la convergence de ressorts critiques qui transforment les controverses en véritables « dialogues de sourds »<sup>33</sup>. L'histoire du dossier des OGM montre que les différentes sources de la critique pouvaient ne pas converger, rendant possible une forme de régulation – au moins jusqu'en 1998. La comparaison est de nouveau utile. Car d'autres dossiers sont le théâtre d'une montée de la critique radicale et de ce qu'on appelle l'« activisme » - l'appellation étant souvent récusée par de nombreux acteurs critiques. C'est le cas par exemple du domaine nucléaire. Contrairement aux firmes productrices d'OGM, l'industrie nucléaire a pu développer ses installations et ses programmes, dans le giron de l'Etat, avant que la critique ne soit complètement déployée<sup>34</sup>. Bien que le mouvement anti-nucléaire tente de les unifier dans un même dispositif critique, les ressorts de la contestation sont relativement distribués selon qu'il s'agit de sûreté des installations, d'exposition des travailleurs ou des populations, de choix énergétique pour le futur, de gestion des déchets nucléaires ou de prolifération des armes nucléaires.

---

<sup>32</sup> Pierre-Benoît JOLY, Claire MARRIS et Marie-Angèle HERMITTE, « A la recherche d'une "démocratie technique". Enseignements de la Conférence Citoyenne sur les OGM en France. », Nature, Science et Société Vol.11(1), 2003, p. 3-15.

<sup>33</sup> On peut montrer, de ce point de vue, que la logique de la « controverse » a eu constamment partie liée avec une tradition polémique, de sorte que les basculements entre débats sur les arguments, les faits et les méthodes d'un côté, et conflits de personnes, de groupes et de valeurs de l'autre, sont pour ainsi dire programmés dans les cadres de l'argumentation publique. Voir Marc ANGENOT, Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique, Paris, Mille et une nuits, 2008.

<sup>34</sup> Gabrielle HECHT, The Radiance of France – Nuclear Power and National Identity after World War II, Cambridge, The MIT Press, 1998.

L'enjeu de la séparation ou de la conjonction des formes de critique est rendu plus explicite dans le tableau ci-dessous. Il distingue quatre ressorts fondamentaux de la critique, en croisant deux dimensions : la nature du dommage, anticipé sous forme d'un risque ou réalisé sous la forme d'une injustice ; le mode de la critique, qui peut avoir une visée régulatrice (améliorer un dispositif ou une mesure) ou une visée radicale (développer la crise d'un système et provoquer un changement).

	Alerte et controverse	Dénonciation et mobilisation
Forme du dommage	Mise en présence d'une source de danger ou de risque  <i>(le risque de dissémination est controversé ; le principe de précaution)</i>	Injustice subie par une personne ou un groupe  <i>(des agriculteurs soumis aux intérêts d'une firme ; des apiculteurs victimes potentielles)</i>
Forme de la critique	Critique régulatrice d'un dispositif  <i>(difficulté à définir des normes justes pour garantir concrètement la coexistence)</i>	Critique radicale du système  <i>(« un autre monde est possible » l'altermondialisme)</i>

Lorsque, à l'issue d'un processus de convergence critique, des personnes ou des groupes peuvent lier, dans le même mouvement argumentatif, un sentiment d'injustice et la critique radicale d'un système politique, des arguments techniques relatifs à la fiabilité de dispositifs et une logique d'inquiétude et d'alerte, alors un conflit durable est inévitable. Toutes les disputes ne peuvent entrer dans le moule procédural de l'évaluation participative. Au-delà du cas des OGM, la configuration générale, couramment caractérisée par référence à la complexité, l'incertitude, la gouvernance et la nécessaire participation des publics, est marquée par la prolifération des objets de dispute et des arènes de confrontation. De ce point de vue, le conflit de classe qui permettait d'unifier les causes et les catégories a cédé la place à une suite indénombrable de conflits de toutes sortes, qui, faute d'une totalisation réussie (comme celle tentée par le mouvement altermondialiste à partir du sommet de Seattle en 1999), restent « au bord du politique », selon la formule de Jacques Rancière. Dans cette configuration, on voit logiquement monter des conflits de normes : la capacité des acteurs à hiérarchiser les causes et les objets étant sérieusement affectée, la période est marquée par une sorte de glissement permanent des sources de préoccupation collective oblitérant l'inscription d'un travail politique dans la durée, ce qui provoque en retour de nouveaux conflits.

### **La dynamique des controverses et des conflits au prisme de l'analyse socio-informatique**

Le mouvement de réinsertion de la sociologie du conflit dans l'analyse des formes de controverse et de mobilisation ne serait pas complet sans une assise méthodologique adéquate. C'est pourquoi je dois, en conclusion, dire quelques mots des méthodes et techniques d'analyse impliquées par le suivi de longs processus. Nous disposons désormais d'une série d'études menées sur une collection conséquente de corpus <sup>35</sup>. En comparant des dossiers comme l'amiante, le nucléaire, la « vache folle », les OGM ou les pesticides, ou encore la cause des sans-papiers, celle des intermittents du spectacle ou des chercheurs, on peut mettre en évidence les épreuves marquantes qui font basculer les acteurs d'un régime dans un autre. Faire la sociologie de grands dossiers évolutifs consiste en effet à étudier les changements d'échelles et de temporalités, les configurations socio-politiques, les

<sup>35</sup> Voir Francis CHATEAURAYNAUD, *Prospéro – Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.

acteurs et les arguments qui s'y expriment. La manière dont sont élaborées les prédictions ou les anticipations - un des objets des disputes étant précisément la détermination des ouvertures d'avenir - est examinée en détail : qu'est-ce qui est jugé irrémédiable ? Sur quoi peut-on agir ? Quelles sont les conséquences des actions passées, présentes ou futures ? Cette démarche repose sur un double usage des outils informatiques : la délégation de fonctions d'enquête à des instruments capables non seulement de sonder les propriétés des corpus mais aussi d'assurer un minimum d'explicabilité des raisonnements suivis face à des dossiers complexes sur lesquels les méthodes classiques n'ont plus de prise ; sans privilégier de métrologie - comme en statistique - on fait jouer un rôle décisif à la mise en réseau de multiples corpus et interprétations de façon à favoriser la coopération entre les chercheurs. Ce faisant, pour avoir un minimum de « rendement cognitif », le type d'épistémologie engagé dans les recherches socio-informatiques implique un certain nombre de ruptures : par exemple, on n'analyse pas seulement des « discours », considérés comme des productions autonomes, mais bien des processus dans lesquels des événements, des actions individuelles et collectives font l'objet de récits et d'argumentations. L'expression langagière est une des pierres de touche de l'activité sociale et politique de nos acteurs, mais n'est évidemment pas leur seule forme d'accès au monde. Si la langue a la propriété récursive de se prendre constamment pour objet, elle fournit des repères, des traces et des indices, des cadres et des formules renvoyant aux expériences dans le monde sensible, qu'elle rend manifestes sans pour autant les réduire.

Ainsi, en partant de la langue des acteurs, l'analyse fine des processus déployés dans de grandes séries temporelles permet d'examiner cinq dimensions essentielles. En premier lieu, l'expression des tensions entre expériences sensibles et expertises publiques, ou comment des milieux et des activités ordinaires sont ou ne sont pas rendus visibles et intelligibles au fil des processus, qu'il s'agisse d'alertes, de discussions publiques ou d'épreuves de force. Qu'apprend-on sur l'activité des intermittents du spectacle, sur le monde des apiculteurs, sur la vaccination des animaux ou sur les couches d'argile d'un département susceptible de recevoir un site de stockage de déchets nucléaires ? Comment le « sens commun » est-il affecté par la « publicisation » des dossiers ? Un autre niveau de préoccupation est formé par les modes de preuve et d'argumentation développés par les protagonistes et, en particulier, la manière dont ils se dotent d'un minimum de « puissance d'expression » (capacité de conviction à distance). Les logiques de confrontation ou les formes de débat introduisent leurs contraintes propres qui pèsent sur ce qu'est une preuve tangible ou un bon argument, un porte-parole légitime ou une règle indiscutable. Une troisième dimension concerne les asymétries de prises entre les acteurs et leur cristallisation dans des groupes ou des institutions - c'est-à-dire la façon dont se mettent en place des pouvoirs légitimes. Dans tous les dossiers étudiés, on voit se faire et se défaire des asymétries entre les acteurs, se transformer des relations de pouvoir et des hiérarchies institutionnelles. Quatrième dimension : on est conduit à porter une attention particulière aux modalités temporelles de l'action et du jugement, en s'intéressant à la production des marques d'irréversibilité et des ouvertures d'avenir : qu'est-ce qui fait précédent ? A partir de quand un état de choses est-il jugé irrémédiable ? Quelles sont les prises de l'action dans la configuration actuelle ? Quelles visions du futur les acteurs se donnent-ils ? Comment l'urgence ou le délai sont-ils collectivement élaborés et discutés ? Cette problématique renoue avec la sémantique historique telle que l'a proposée Reinhart Koselleck<sup>36</sup>. Enfin, on s'intéresse à la manière dont les technologies modifient les modes d'existence publique des processus en cause et fournissent de nouveaux appuis critiques aux acteurs étudiés - comme c'est le cas aujourd'hui avec l'internet.

---

<sup>36</sup> Reinhart KOSELLECK, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990.